



demande rétractation VEFA

Par **Kowolskof**, le **31/05/2019** à **14:36**

Bonjour,

J'ai réservé deux biens immobiliers en VEFA via un gestionnaire de patrimoine qui m'avait monté un dossier d'investissement super intéressant. J'ai signé les deux réservations qui n'ont demandées aucun dépôt de garantit, concernant le prêt bancaire une courtière qui travaille avec le gestionnaire s'est occupé des démarches. Par téléphone on me dit que le prêt est plus intéressant que celui prévu, je suis super content et au final arrivé à la banque pour signer la demande de prêt, les mensualité sont énormes, rendant mon investissement beaucoup moins attractif.

J'ai donc voulu me rétracter mais mon conseiller en gestion de patrimoine me dit que c'est impossible, car j'ai un accord bancaire (que je n'ai pas signé), Il me parle de 5% de pénalité au nom des frais d'immobilisation immobilière. Hors il n'est aucunement mention de cette sanction dans les contrats de pré réservations. Cela est-il vrai ou veut-il faire pression pour me pousser à acheter ?

PS: le délai de rétractation de 10 jours est passé et je parle d'une annulation sans condition suspensive.

Merci de vos réponses